



## **Honoraires agence**

### **Appartements et villas :**

Mandat de vente exclusif,  
4 % TTC à la charge du vendeur (Minimum forfaitaire 8.000 euros).

Mandat de vente sans exclusivité,  
5% TTC à la charge du vendeur (Minimum forfaitaire 8.000 euros).

-----  
**Garages :** 3.000 € TTC forfaitaire.

**Parkings :** 2.400 € TTC forfaitaire.

-----  
**Fonds de commerce, Murs et Terrains :** 5 % TTC.  
(Minimum forfaitaire 10.000 euros).

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 23,rue Territoire - 42100 SAINT ETIENNE